

Commune de La PLAGNE TARENTEISE



Enquête publique dans le cadre d'une procédure de modification du territoire de la commune de
La Plagne Tarentaise

Initiée par l'ancienne commune de BELLENTRE



Le Commissaire enquêteur

Hélène Bourcet

INTRODUCTION

Par un arrêté du 10 novembre 2015, prenant effet au 1^{er} janvier 2016, Monsieur le Préfet de la Savoie a créé une commune nouvelle dénommée La Plagne Tarentaise, regroupant les anciennes communes de Bellentre, Macôt, La Côte d'Aime et Valezan, et institué 4 communes déléguées. Cette décision fait suite à la concertation engagée dans ce sens par les quatre municipalités concernées qui ont confirmé leur volonté de fusionner par délibérations concordantes prises le 15 octobre 2015, et ont rédigé une charte (p.j.n°1).

Ce document gère les modalités d'administration de la commune nouvelle jusqu'aux élections municipales suivantes prévues pour 2020. Il avait alors été convenu que l'ensemble des membres des 4 conseils municipaux siègerait au conseil municipal de la commune nouvelle, qui, au terme de cette période transitoire céderait sa place aux nouveaux élus.

Il résulte des différents éléments d'information dont j'ai pu disposer que des dissensions sont apparues, assez vite, au sein de cette municipalité transitoire, sur différents motifs, et n'ont pu trouver de solution puisque au lendemain des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 un collectif d'anciens élus de Bellentre a réuni les signatures de plus d'un tiers des électeurs de la commune déléguée, pour saisir Monsieur le Préfet de la Savoie, le 20 juillet 2020, d'une requête en modification des limites territoriales de la commune nouvelle. Il s'agissait d'exclure de La Plagne Tarentaise, le périmètre de l'ancienne commune de Bellentre pour qu'elle redevienne autonome.

Conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L 2112-2 du CGCT cette demande a été renouvelée le 10 août 2021. Aussi, suivant le premier alinéa de ce même article, Monsieur le Préfet a prescrit l'organisation d'une enquête publique par arrêté du 8 août 2023, et m'a désignée pour la conduire.

A)Présentation générale de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise.

Elle est donc composée des 4 communes ci-avant citées qui se situent en Tarentaise, sensiblement à même distance de Moutiers que de Bourg Saint Maurice. Elles font toutes partie de l'arrondissement d'Albertville.

a)Les 4 communes

- La Côte d'Aime se situe sur le coteau ensoleillé du Dôme de Vaugelas (dans le Beaufortain), elle comporte 10 hameaux qui s'étagent entre 800 et 1300 m. Sa superficie est de 26,26 km² et son point culminant est à 2995 m. Après une longue stagnation aux environs de 600 habitants, la population a bien augmenté puisqu'elle atteint aujourd'hui 851 habitants. Le chef-lieu est à environ 9 km du bourg de Bellentre, dont elle constituait d'ailleurs un hameau autrefois.
- Valezan présente la même exposition sur le versant du soleil et sa superficie de 8,1 km² s'étire entre 695 m et 2409 m. Avec 233 habitants c'est la moins peuplée. Elle est à 8 km environ de Bellentre.

L'activité économique de ces deux communes est essentiellement orientée vers l'agriculture et le tourisme (présence du GR5 - du chemin du baroque - d'un patrimoine architectural et point de vue remarquables), mais elles ne comportent pas de station de ski.

- Macôt, au contraire se situe sur le versant ubac et s'étage entre 600 et 2708 m d'altitude. Elle compte 6 stations d'altitude : Plagne 1800, Plagne centre, Plagne villages, Bellecôte, Belle Plagne et Plagne Soleil. La population est de 1800 habitants et elle s'étend sur 37,86 KM².
- Bellentre est la seule qui s'étend de part et d'autre de l'Isère, sur 23 km². En rive droite trois villages s'échelonnent le long de la RN : Le Gothard , le Chef lieu et Bonconseil ; quatre occupent le versant du soleil : Le Crey, Le Rocherey, La Grange et Le Villard. Enfin aux revers on trouve le long de la pente Les Granges, le Grand Bochet, Montorlin et les deux stations-villages : Les Coches et Montchavin. Grâce à la construction du « Vanoise express » qui relie les domaines skiables des Arcs et de La Plagne, Bellentre se trouve maintenant au cœur de l'immense domaine « Paradiski » et offrait lors de la fusion environ 10 000 lits touristiques. Elle compte 924 habitants.

b)La Commune nouvelle : La Plagne Tarentaise

Regroupe donc plus de 3900 habitants et s'étend sur 96,07 km² de part et d'autre de l'Isère. C'est la rivière qui constitue une frontière naturelle entre trois zones bien distinctes : l'adret avec ses nombreux villages et hameaux bénéficiant d'un bon ensoleillement, mais ne possédant pas de station de ski, les villages situés le long de la RN, en fond de vallée, et l'ubac support de la **station de La Plagne**.

L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015, créant la commune nouvelle dispose dans son article 9 qu'elle se substituera aux anciennes communes dans les EPCI dont elles étaient membres. Il s'agit de :

- la communauté de communes des versants d'Aime
- du SIVU de la Grande Plagne
- du SIVU d'assainissement des Granges
- du SIVU départemental Energie Savoie

et du syndicat mixte d'ingénierie pour les collectivités et territoires innovants des Alpes-Méditerranée.

c)La Station de La Plagne

Jusqu'au début des années 60 toute la vallée, dont l'activité était essentiellement orientée vers l'agriculture connaît un important exode rural qui sera stoppé par l'ambitieux projet d'exploiter le site pour y créer une station de « sports d'hiver ». C'est ainsi qu'en 1960 les conseils municipaux de Bellentre, Aime, Macôt et Longefoy décident de la création d'un syndicat intercommunal dont l'objet est de réaliser une station comportant plusieurs pôles répartis sur tout le territoire.

Selon les informations que j'ai trouvées dans l'ouvrage « Histoire contemporaine de Bellentre » de Michel Girod, il s'avère que, 10 ans après la création de ce syndicat, aucune réalisation n'avait vu le jour à Bellentre. Aussi le conseil municipal avec à sa tête Monsieur A.Mudry décide « *de prendre en main sa destinée et de lancer sa station* » et retient pour se faire le site de Montchavin. En 1972, les premiers bâtiments et les premières remontées mécaniques sortent de terre.

L'auteur souligne que ces remontées mécaniques sont financées par un emprunt communal à taux bonifié et dont les annuités sont remboursées par la SAP. Plus tard, en 1977, le conseil municipal décide de la création de la ZAC des Coches.

Selon une étude du service prospectives territoriales de la DDT et datée de 2009 La Plagne offre côté Tarentaise 53 387 lits touristiques ainsi répartis : 10 000 pour les stations de Montchavin et des Coches, 12 000 pour Aime et 33 000 pour les stations d'altitude. La station est reliée aux Arcs par le « Vanoise-express ». Elle est toujours gérée par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et exploitée par la SAP. Elle comporte 10 stations : 4 stations villages et 6 stations d'altitude réparties sur 3 communes : La Plagne Tarentaise, Aime et Champagny en Vanoise.

B) la demande de modification des limites communales

Datée du 10 juillet 2020, elle émane d'un collectif d'anciens élus de Bellentre qui a réuni les signatures de plus d'1/3 de la population de l'ancienne commune et renouvelée comme indiqué ci-avant.

a) La Procédure

Les modalités de mise en œuvre d'une procédure de modification des limites territoriales d'une commune sont définies aux articles L 2112-2 et s. du CGCT. Elle comprend outre l'enquête publique, l'institution d'une commission consultative dont les membres choisis parmi les personnes éligibles au conseil municipal de la commune et élues selon les mêmes règles que les conseillers municipaux des communes de moins de 2500 habitants.

Cette commission de 15 membres (chiffre arrêté en fonction de la strate démographique de la commune) a été instituée par un arrêté préfectoral du 11 juillet 2023, et les électeurs convoqués à l'élection de ses membres par un arrêté préfectoral du 12 juillet 2023. L'élection a eu lieu le 1^{er} octobre 2023. Au terme de ses travaux elle donnera son avis à Monsieur le Préfet.

b) la demande de modification

Elle excipe du fait que la fusion a été décidée sans consultation préalable de la population, laquelle après 4 ans d'existence de la commune nouvelle, a été déçue.

De nombreux griefs sont soulevés à l'encontre du fonctionnement de la commune nouvelle.

- Les prix l'eau et de la taxe foncière ont connu d'importantes augmentations, alors que dans un même temps les services à la population se seraient détériorés.
- Pour ce qui est de l'entretien des routes et surtout de leur déneigement, les demandeurs font valoir que l'organisation des services techniques n'est pas adaptée à la situation géographique du secteur (zone de montagne dont les voies de communication nécessitent un entretien important, et concomitant sur tous les villages). Or, le regroupement des services techniques au lieu dit « La Grangette » sur la route de La Plagne, à 6 km de Macôt augmente beaucoup les délais d'intervention, mais aussi les dépenses de personnel.
- Ils imputent également à la nouvelle commune la fermeture d'une classe de l'école de Bellentre suite aux dérogations accordées pour l'accueil des élèves dans celle de Macôt.
- Ils affirment aussi que le compte administratif 2018 de La Plagne Tarentaise montre que Macôt était très endettée et qu'elle compterait sur les communes fusionnées pour réduire ce taux d'endettement qui devrait atteindre 80 % de son excédent brut d'exploitation en 2022.
- Enfin ils déplorent des investissements très importants, pas toujours utiles et en tout cas fléchés sur La Plagne

Se fondant sur le fait que Bellentre a « su démontrer au cours de ces 60 dernières années sa capacité à prendre en main sa destinée », et sur la bonne santé des finances de la commune, avant la fusion, les requérants estiment que le retour à l'indépendance qui est demandé ne constituera pas un obstacle majeur au développement de la commune.

L'ENQUETE PUBLIQUE

1°organisation

Lors d'une réunion qui s'est tenue à la sous-préfecture d'Albertville, Monsieur le Sous-Préfet m'a remis le dossier, et nous avons fixé ensemble les conditions de déroulement de l'enquête publique.

Ces modalités ont été reprises dans l'arrêté préfectoral du 8 août 2023 qui a prévu que l'enquête publique se déroulerait du lundi 2 octobre au mercredi 18 octobre 2023 inclus. Les dossiers accompagnés d'un registre côté et paraphé par mes soins étaient mis à disposition du public dans les trois mairies annexes de La Côte d'Aime, Valezan et Bellentre ainsi qu'à la mairie de Plagne Tarentaise – siège d'enquête.

Ils pouvaient y être consultés aux jours et heures d'ouvertures de ces mairies à savoir :

- La Plagne Tarentaise du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h
- mairie déléguée de Bellentre le lundi de 13h30 à 17h
- mairie déléguée de La Côte d'Aime le mardi de 13h30 à 17h
- mairie déléguée de Valezan le jeudi de 13h30 à 17h.

Les observations pouvaient être consignées sur ces registres, et je pouvais également les recueillir lors des permanences prévues :

- A la mairie de La Plagne Tarentaise le lundi 2 octobre de 9h à 12h, et le mercredi 18 octobre de 14h à 17h,
- à la mairie déléguée de Bellentre le lundi 9 octobre de 14 h à 17h
- à la mairie déléguée de La Côte d'Aime le mardi 10 octobre de 14h à 17h
- à la mairie déléguée de Valezan le jeudi 5 octobre de 14h à 17h.

L'article 5 indiquait que ces observations pouvaient m'être également adressées par courrier à la mairie de La Plagne Tarentaise ou par mail à l'adresse commissaire.enqueteur.bellentre@gmail.com

Affichage et publicité

Conformément aux dispositions de l'article R.134-12 du Code des Relations entre le Public et l'administration repris à l'article 4 de l'arrêté préfectoral, un avis au public a été publié dans:

- La Savoie les 14 septembre et 5 octobre 2023
- Le Dauphiné libéré les 14 septembre et 5 octobre 2023.

Copie de ces avis est jointe en annexe.

De même il a été procédé à l'affichage de cet avis aux lieux habituels d'affichage public à La Plagne Tarentaise (Macôt, Bellentre, Valezan et La Côte d'Aime). Cet avis a également figuré sur le site de la Préfecture organisatrice de l'enquête : <http://www.savoie.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques/Autres-enquetes> et sur le site de la commune <https://www.laplagne-tarentaise.fr> huit jours au moins avant le début de l'enquête et durant toute la durée de celle-ci.

Un certificat d'affichage signé par Monsieur le Maire est joint en annexe.
Conformément à l'article 6 de l'arrêté préfectoral, les 4 registres ont été clos et signés par Monsieur le Maire.

Composition du dossier d'enquête

- 1-Le dossier comportait les délibérations des 4 communes en vue de créer la commune nouvelle,
- 2-L'arrêté préfectoral du 10 novembre 2015 portant création de la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise à compter du 1^{er} janvier 2016,
- 3-La demande de modification des limites territoriales de La Plagne Tarentaise présentée par plus d'un tiers des électeurs de la commune déléguée de Bellentre, renouvelée 10 août 2021,
- 4-Une notice explicative rédigée par Monsieur le Sous-Préfet d'Albertville,
- 5-Deux plans de situation,
- 6-Une notice évaluative des impacts de la modification demandée, accompagnée par une note financière de la DGFIP,
- 7-Les textes régissant l'enquête publique
- 8-L'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête,
- 9-Les deux arrêtés préfectoraux relatifs à la création de la Commission consultative.

Le dossier proposé contenait bien tous les éléments relatifs à la procédure, deux plans très lisibles et les textes applicables à l'enquête.

J'ai regretté toutefois que l'appréciation de l'impact de la modification territoriale n'ait pas été plus affinée : pas de précision :

- -sur les effectifs des personnels susceptibles d'évoluer avec la modification,
- -pas non plus sur l'importance du parc de véhicules et engins divers qui seront transférés ou qu'il faudra acquérir, alors que cela représente un coût non négligeable.

La note sur les conséquences financières, budgétaires et fiscales préparée par la DGFIP est technique et un peu compliquée, mais surtout elle ne concerne que Bellentre et non La Plagne Tarentaise qui serait pourtant largement impactée par une éventuelle modification de son territoire.

Il est fait remarquer dans une observation reçue par mail, qu'il y a une divergence entre les données de l'étude Agate et cette fiche financière. Selon l'étude du cabinet Agate la trésorerie affectée à Bellentre serait de 3M euros, fin 2021, alors que cette somme correspond, pour les services fiscaux au montant de la trésorerie de La Plagne Tarentaise. Il semble toutefois que le montant de 3M d'euros indiqué par Agate constitue les résultats à la clôture 2018 et non 2021.

Mais il serait bon que de cette observation soit transmise, pour explication complémentaire, aux services de la DGFIP.

Par ailleurs la notice explicative indique que la mairie de Bellentre ne dispose plus de locaux susceptibles d'accueillir les personnels administratifs, et en tire comme conséquence l'obligation d'envisager la construction d'une nouvelle mairie.

Cette présentation ne correspond pas à la situation que j'ai trouvée sur place lors de la permanence que j'y ai tenue. Certes le bâtiment n'est pas très grand mais peut héberger plusieurs bureaux. Dans tous les cas la construction d'un nouveau bâtiment ne m'apparaîtrait pas comme une urgence absolue.

2°Le déroulement de l'enquête

Le déroulement de l'enquête sur 4 sites bien distincts a demandé la mise en place d'une organisation très lourde, de beaucoup de méthode et d'attention pour dupliquer et classer toutes les observations reçues et leurs pièces jointes, afin de satisfaire à l'obligation d'information simultanée de tout le public.

Je veux remercier ici les personnels de la Mairie de La Plagne et de la sous-préfecture qui m'ont apporté leur aide précieuse pendant les permanences, et tout au long de l'enquête.

Cela étant toutes les formalités prévues par le Code des Relations entre le public et l'Administration ont bien été remplies.

a) Les permanences :

5 avaient été prévues à raison de 3 heures chacune. C'était manifestement insuffisant. J'ai été amenée à élargir de 3 heures les plages prévues dans les mairies annexes de Bellentre, Valezan et La Côte d'Aime et malgré cela je n'ai pas été en mesure d'accueillir toutes les personnes qui auraient souhaité me rencontrer. Certes d'autres moyens étaient mis à leur disposition pour me communiquer leurs observations, mais plusieurs ont regretté de n'avoir pu échanger avec moi.

Pendant les permanences j'ai reçu : 105 personnes, et pour répondre à des remarques faites par mail, je veux rappeler que lorsque j'ai constaté l'affluence devant les mairies annexes, j'ai bien compris que je ne pourrai pas recevoir tout le monde, dans le temps imparti. J'ai donc demandé aux secrétaires de la mairie de prendre les noms de toutes les personnes arrivées avant 17h, heure de clôture prévue et de leur faire savoir que je resterais tout le temps nécessaire pour recueillir leurs observations, ce qui a été fait. Je suis restée sur place jusqu'à 20 heures. Je partage toutefois un avis général, il y avait trop de monde, et si certaines personnes indécates n'ont pas attendu leur tour pour passer en priorité, c'est regrettable, mais il ne m'était pas possible de le contrôler.

Une personne m'a également adressé un mail pour s'étonner « que les autres communes historiques » puissent participer à cette enquête. Je rappelle que les habitants des communes historiques sont aujourd'hui des habitants de La Plagne Tarentaise et à ce titre ils pouvaient bien sûr s'exprimer dans le cadre de l'enquête, comme d'ailleurs toute personne qui y a intérêt.

Plusieurs résidents secondaires se plaignent de n'avoir eu connaissance de l'organisation de l'enquête qu'occasionnellement. Ils s'étonnent de n'avoir pas été avertis individuellement. J'ai décrit ci-avant les règles de publicité et d'affichage applicables à cette procédure. Elles ont bien été respectées comme en attestent les parutions dans les journaux, et pour ce qui est de l'affichage par les attestations signées par Monsieur le Maire.

D'autres personnes enfin n'ont pas compris pourquoi elles n'avaient pu participer à l'élection de la commission consultative. J'ai également écrit plus avant que ces règles procédurales sont définies par les articles L 2112-2 et suivants du CGCT. Je ne me prononcerai nullement sur les modalités du déroulement de cette procédure qui est distincte de l'enquête publique que je conduis.

Toutes les personnes qui l'ont souhaité ont donc pu faire valoir leurs observations avant la clôture de l'enquête.

b) Les observations écrites

J'ai reçu :

- 255 mails
- 8 courriers
- 4 mentions ont été portées aux registres

Soit un total de : 372 observations

Sur ces 372 observations, 3 n'ont pas été publiées car elles contenaient des propos diffamatoires, n'ayant pas cours dans une enquête publique, 5 n'ont pu être exploitées leur texte étant complètement indigent. Enfin 3 autres visaient soit à se renseigner sur la procédure, soit à s'exprimer plus généralement sur les mesures que les collectivités seront amenées à prendre face notamment au changement climatique et aux impacts qu'il aura sur toute la vie et l'économie de vallée, qui devront nécessairement être concertées.

- 238 Observations soutiennent la demande de modification territoriale soit 64,5%
- 131 demandent le maintien de la situation actuelle soit 35,5%

Ces résultats confirment ceux de l'élection à la Commission consultative du 1er octobre dernier, mais l'analyse des mails apporte des informations supplémentaires. J'ai pu constater que le sens des avis diffèrent selon que les personnes soient résidentes permanentes ou secondaires, et qu'elles demeurent à Bellentre chef-lieu, dans les deux stations de Montchavin-Les Coches ou dans une des trois autres communes historiques. Sur 1 panel de 100 mails choisis parmi les « favorables à la modification » on compte:

- 69 habitants de Bellentre (chef-lieu et villages),
- 21 sont des résidents secondaires dans les stations de Montchavin et des Coches,
- 1 est de Macôt et 1 autre Aime.
- 8 n'ont pu être localisés

Pour un même panel mais d'opposants à la modification :

- 46 sont identifiés comme résidents secondaires,
- 15 sont de Bellentre,
- 9 de Valezan,
- 5 de La Côte d'Aime
- 6 de Macôt.
- 19 n'ont pu être localisés avec certitude.

On constate que les habitants permanents du chef-lieu et des autres villages sont davantage favorables à la modification, alors que les résidents secondaires de Montchavin, Les Coches se sont bien mobilisés contre le projet.

Les habitants de Valezan et La Côte d'Aime (les 2 communes du versant soleil, c'est-à-dire sans station de ski) se mobilisent aussi pour le maintien de la fusion.

A côté de ça les Macôtais ne se sont pas sentis vraiment concernés par cette enquête, je n'ai que très peu d'observations de leur part.

3°)Analyse de ces observations

A) émanant personnes demandant la modification :

Ces 238 observations soulèvent de très nombreux griefs à l'encontre du fonctionnement de la commune nouvelle. J'en transcris ci-après une liste classée par grandes thématiques.

J'ai également fait apparaître en italique des extraits de participations écrites illustratrices des ressentis des personnes ayant souhaité s'exprimer.

Enfin, pour plus de lisibilité, j'ai conclu l'exposé des différents thèmes par mon commentaire.

a)°Le fonctionnement et les prestations des services

Je tiens à préciser qu'aucune des remarques mentionnées ci-après concerne les agents territoriaux qu'ils soient administratifs ou techniques, ni dans leur compétence, ni dans leur comportement, c'est seulement l'organisation des services qui est visée.

- les services administratifs

C'est principalement la faible amplitude horaire de l'ouverture des bureaux de la commune déléguée de Bellentre qui semble poser problème, et le fait que tous les dossiers ainsi que le cadastre ont été transférés à la mairie de La Plagne Tarentaise. Il ne serait plus possible d'y obtenir les renseignements souhaités.

« La mairie de Bellentre est toujours fermée n'importe comment il n'y a plus rien ».

« Ma fille est en pleine rénovation d'une vieille grange sur Bellentre, quelle galère pour avoir des informations sur les travaux, la mairie de Bellentre est toujours fermée, tout est regroupé à Macôt »

Le CE :

Ayant côtoyé les services pendant toute la durée de l'enquête j'ai apprécié leur compétence et leur disponibilité. Alors certes l'ouverture actuelle de la mairie paraît insuffisante, mais une autre organisation peut toujours être envisagée pour répondre aux attentes des habitants. Il faudrait sans doute faire une expérimentation sur une 2^{ème} demi-journée d'ouverture et en tirer les conséquences.

A noter que cette question des horaires d'ouverture n'est pas soulevée pour les deux autres mairies annexes.

- les services techniques.

C'est essentiellement ce point qui cristallise les mécontentements Il comporte deux volets : d'une part l'exécution des travaux et d'autre part l'organisation des services.

Sur le premier point, il est reproché un mauvais entretien des voiries, leur déneigement tardif –notamment dans les hameaux-, mais aussi leur désherbage, on mentionne également l'insuffisance, voire l'absence de fleurissement, des décorations de Noël et un cimetière laissé à l'abandon. Cette remarque vaut aussi bien pour le Chef-lieu et les villages de fond de vallée que pour les stations.

« Le déneigement de cette route est déplorable, voire inexistant.. » On parle ici du hameau de la Grange, ou encore : *« les hameaux sont laissés à l'abandon concernant le fleurissement d'été, l'entretien des routes communales et plus important encore le déneigement... »*

On le verra dans le chapitre suivant consacré aux observations « contre la modification territoriale », cette question de l'entretien des communes et hameaux (voiries, bâtiments et espaces publics...) est très controversée. Des photos ont été versées au dossier pour appuyer les commentaires des uns et des autres, elles sont très parlantes et renseignent bien sur les désordres, même si pour ma part je n'ai noté aucune négligence lors de ma venue sur place. Il m'est expliqué dans une note déposée lors d'une permanence que : *« l'entretien de la commune déléguée de Bellentre absent pendant des mois a pris une accélération sans précédent depuis 3 semaines. En effet il fallait présenter au mieux la commune pour les élections et surtout l'enquête publique. »*

le second point concerne l'organisation des services.

L'installation du centre technique au lieu dit « La Grangette » sur la route de La Plagne entraîne des déplacements très importants pour les équipes d'intervention compte tenu des distances entre les différents villages. Les conséquences de cet état de fait sont à trois niveaux :

- il faut plus de personnel. Selon un opposant à la fusion qui reprend dans son mémoire les conclusions du cabinet Agate, la masse salariale serait passée de 4,473M d'euros lors de la fusion à 5,9M d'euros en 2022. Cela représente une progression de + de 30%.
- le coût en matériel est aussi plus élevé (il est nécessaire de disposer de davantage d'engins pour couvrir le territoire)
- et le fonctionnement peu écologique

«Les employés communaux passent plus de temps sur les routes qu'à pouvoir exercer leur métier, en cause la localisation de leur lieu d'embauche. »

«Déneigement effectué en dépit du bon sens (on revient le lendemain pour passer des journées entières à voyager de la neige avec une chargeuse et 4 chaînes qui détériorent l'enrobé...sans parler de la consommation de carburant. »

On parle toujours ici du regroupement des services communaux à la Grangette :

« ...donc éloigné de Bellentre et des hameaux qui la constituent...Résultat les employés utilisent des voitures diesel anti-écologiques pour se rendre sur les lieux où ils ont à travailler. L'efficacité et le temps de travail s'en ressentent. »

« Nos employés communaux qui montent à La Plagne pour revenir sur Bellente. Prix des véhicules, essence, usure, temps de perdu, sans compter l'impact carbone qui est important de nos jours. »

« avant les employés de Bellentre étaient à 20minutes maximum de leur point de travail, aujourd'hui ils arrivent à faire jusqu'à 1h30 à 2h/jour de transport ! Enorme perte de temps et énorme impact écologique car ils ont bien sur des véhicules thermiques. »

« Méconnaissance des localités et absence de réactivité en cas de problème. A la suite de la grave pollution d'un cours d'eau, les services centralisés à Macôt ont mis 10 jours pour intervenir. La gravité du dommage est telle que police de l'eau, gendarmerie étaient sollicités...mais 10 jours d'attente car le message était resté à Macôt ».

Le CE

La localisation du bâtiment hébergeant les services communaux sur la route d'accès à La Plagne depuis Macôt occasionne aux personnels d'importants déplacements sur ce vaste territoire puisqu'ils sont amenés à intervenir sur les 2 versants, de part et d'autre de la RN, voie souvent difficile à franchir en période hivernale.

C'est un point très important à une période où on essaie de minimiser les déplacements pour des raisons économiques et écologiques. Il faudrait donc réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées, étant entendu que la question n'est pas seulement liée à la modification territoriale puisque qu'elle que soit l'issue de la procédure, La Plagne Tarentaise devra toujours intervenir sur La Côte d'Aime et Valezan, et Bellentre sur ses deux stations historiques.

b)°les investissements et subventions critiqués

Avant d'examiner ci-après les différentes observations reçues à ce sujet je veux souligner qu'il n'appartient pas au commissaire enquêteur en charge d'un dossier sur une demande de modification territoriale de se prononcer sur la pertinence des investissements qui relèvent de la compétence des collectivités. Il lui importe seulement de vérifier si d'éventuelles inégalités manifestes de traitement existent entre les différents secteurs de la commune.

Ceci dit les principales critiques reçues se focalisent sur trois réalisations ou projets, et sur l'attribution d'une subvention jugées exorbitants, inutiles et obérant d'autres financements sur différents secteurs et notamment Bellentre pour des projets moins coûteux et correspondant pourtant davantage aux attentes des habitants.

- le stade de rugby réalisé à Plagne-Centre et destiné à l'entraînement estival des grandes équipes. Cet équipement, dont l'usage est déjà limité à la période estivale compte tenu de sa localisation ne serait pas accessible aux équipes locales et d'ailleurs impraticable actuellement, alors que son coût s'élevait à 650 000 euros,

« Macôt : stade de rugby à Plagne-Centre (600 000 euros) inexploitable à ce jour et interdit aux gens de la commune »

Le CE

Je ne souhaite pas m'exprimer sur ce 1^{er} point, car, je ne sais pas quelles étaient les intentions de la municipalité lors de cette réalisation, et quelle est la situation actuelle de l'équipement. Dans une

réponse sibylline aux « habitants de Bellentre », qui figure dans les pièces déposées lors d'une permanence, la municipalité actuelle se limite à soutenir : « Ce stade qui fait tant parler les sécessionnistes a coûté 650 000 euros, soit moins cher que le fameux rond-point de Montchavin, tant vanté par un ancien maire... » Selon l'adage « comparaison n'est pas raison » et je ne dispose pas d'élément sur l'intérêt de cet équipement.

Je comprends bien que cet investissement est mis en parallèle d'autres besoins manifestes comme l'entretien du stade de Bonconseil nettement, moins onéreux et utilisable par les jeunes locaux, mais, dans la « Lettre ouverte des élus de la majorité » il est indiqué que plusieurs autres aménagements sportifs ou ludiques ont été réalisés pendant la période ou sont en projet. Sont cités :

- la création d'une aire de jeux à Montchavin, pour un coût de 50 000 euros
- la création d'un e-spot VTT aux Coches pour 25 000 euros
- Un terrain de volley aux Coches pour 22 400 euros.

Même si les sommes visées dans ces exemples ne sont pas comparables, on voit bien que l'ancienne commune de Bellentre n'est pas oubliée dans les investissements.

Pour ce qui est de ce stade, je pense toutefois que si son état le permet, il faudrait envisager d'étendre son utilisation à d'autres clubs, mais ce n'est qu'une suggestion.

- le projet de réalisation à Plagne-Soleil de 60 appartements destinés aux saisonniers de La Plagne pour un coût de 5 000 986 euros,

« Pour nos saisonniers aux Côches la commune nous informe qu'ils nous mettent un terrain à disposition, puis entre socio-pros il fallait monter une SCI et créer nous-mêmes le bâtiment. Nous venons d'apprendre qu'un bâtiment a été acheté avec un prêt pour réaliser ce projet, pour un montant d'environ 6 000 000 d'euros à Plagne-Soleil »

« Pour nos saisonniers des Côches il faut savoir qu'il y a 41 minutes en voiture pour s'y rendre... »

Le CE

La question du logement des saisonniers constitue un problème récurrent en station. On ne peut dès lors que se féliciter de ce projet, pour lequel il m'a été indiqué lors d'une permanence que la commune avait pu profiter d'une circonstance tout à fait exceptionnelle lors de son acquisition qui répond bien à une demande des professionnels. Bien sûr, on comprend que la distance est bien trop importante pour être parcourue, en fin de journée pour le personnel travaillant sur le secteur de Montchavin Les Côches, mais ne pourrait-on pas envisager de faire fonctionner une remontée mécanique qui lui serait réservée, et lui permettrait de rejoindre la nouvelle résidence, ou un système de navettes. Cela existe dans d'autres stations.

Si cette solution était écartée la question du logement des saisonniers devra être examinée par l'actuelle municipalité ou celle de Bellentre.

- la couverture pour 730 000 euros d'un chemin le long du bâtiment Neige et Soleil dont on dit qu'il reste éclairé toute la nuit.

« Pourquoi avoir construit une rampe à Montchavin ...qui reste allumée toute la nuit en saison, comme en intersaison ?

Le CE :

Le chantier du chemin du Paradisio aurait en fait coûté 814 000 euros, mais Neige et Soleil aurait pris 179 000 euros à sa charge, ce qui ramène la dépense de la commune à 635 000 euros. C'est ce qui ressort d'une « note d'information aux bellentraines et bellentrains » rédigée par les opposants à la modification territoriale. Ils expliquent que :

« Compte tenu de la pente importante du chemin dans sa partie supérieure, l'option couverture a été retenue pour sécuriser la circulation piétonne et faciliter son entretien en période hivernale. La couverture a coûté 105 000 euros ».

A l'évidence il y a un manque de communication et d'information qui alimente de fausses idées. Tel que présenté ci-dessus l'équipement semble tout à fait bien pensé, même si ce n'est pas une raison pour l'éclairer toute la nuit.

- et enfin attribution d'une subvention de 35 000 euros au cercle d'échecs du bassin annemassien.

« La Plagne Tarentaise a octroyé une subvention de 40 000 euros à notre club local d'enfants skieurs...ensuite une subvention de 35 000 euros à ce fameux club d'échec qui n'est même pas sur place ».

Pour ce qui est de la subvention au club d'échecs la délibération du conseil municipal stipule qu'elle vise à rémunérer l'organisation d'une compétition à laquelle vont assister de nombreuses personnes. C'est donc le coût d'une animation estivale...

c) Le fléchage des investissements sur La Plagne – Bellentre oubliée

Ainsi que je l'indiquais au paragraphe précédent la population de Bellentre semble ressentir un véritable manque d'équité pour ce qui est des investissements. Bellentre serait oubliée. On cite le rejet injustifié de demandes de petits financements. Dans l'exemple ci-dessous on parle de participation de la commune pour des bennes à tout venant et à végétaux :

« elles nous ont été octroyées au printemps pour notre journée d'embellissement, mais refusées à l'automne pour le motif que cela n'était pas prévu dans le budget, coût estimé 500 euros »

« L'entretien de nos deux stations-villages de Montchavin et Les Coches est négligé au profit des stations d'altitude liées à la commune de Macôt »

« ...nous sommes devenus, bien qu'ayant amené une dot énorme tant en argent qu'en territoire de remontées mécaniques, une des petites sœurs, sans grande importance d'un chef-lieu qui travaille surtout pour le service de la station de La Plagne »

Le CE

Dans sa note déposée le 18 octobre le maire délégué de Bellentre rappelle les réalisations et investissements au profit de tout le territoire de la commune nouvelle :

- régie des transports avec des navettes gratuites,
 - la cantine centrale qui fournit les repas à toutes les écoles,
 - la police municipale qui assure la sécurité dans tous les secteurs, et ceux qui concernent plus particulièrement Bellentre :
 - la MAM installée à Bonconseil, ...
 - dans les stations de Montchavin et Les Coches les crèches et garderies
 - l'achat d'un cabinet médical pour 268 000 euros doté d'un matériel de radiologie (100 000 euros),
 - ainsi que d'une nouvelle fraise à neige pour 200 000 euros,
- Si l'on ajoute à cette liste
- le raccordement à la STEP des secteurs de Bonconseil et de Plan des Forches pour une estimation d' 1M d'euros,
 - le redimensionnement du réseau d'eaux usées de l'observatoire aux Coches.

C'est plus de 3M d'euros qui ont été investis, chaque année à Bellentre. D'ailleurs en 2020 l'Etat a accompagné ces investissements à hauteur de 115 000 euros sur un coût total de 722 000 euros. Tout au plus pourrait-on reprocher une insuffisante concertation locale, préalable aux choix

réalisés, mais pas une absence de financements. D'ailleurs en matière d'assainissement de nombreux projets sont à l'étude pour l'an prochain :

Certes il reste sans doute à faire, comme la réfection de la place du Carreau aux Coches inscrite au budget depuis 2020 pour 1,5M d'euros, mais elle est en projet et de toute façon tout ne peut se faire en même temps.

Sur un autre plan, la nouvelle école de Bellentre, fait couler beaucoup d'encre depuis 2016 date de la fermeture d'une classe primaire par l'Académie du fait de la réduction des effectifs de 59 à 48 élèves. Les requérants imputent cette baisse d'effectif aux dérogations accordées trop facilement par le maire de Macôt. Par la suite les enseignantes ont demandé lors du 1^{er} conseil d'école du 23 juin 2020 la réalisation du projet de fusion des deux écoles maternelle et primaire demandé depuis 4 ans pouvait être réalisé, dans un but d'efficacité pédagogique. Les travaux ont bien été réalisés pour 430 000 euros, mais ils ne semblent pas satisfaisants car les classes se trouvent sur plusieurs niveaux, et surtout que faute de place la cour de l'école et le préau occupent l'ancien stade de la commune.

d) l'absence de dialogue avec élus

Les exemples ci-dessus mettent en évidence un déficit de communication et de relation avec les élus. Il est reproché à certains maires délégués de ne pas être suffisamment présents sur les villages et les hameaux et de ne pas être à l'écoute des administrés.

« Que font les élus ?...rien »

« Le maire délégué ne vient pas dans les hameaux »

« Mais ce qui est très agaçant c'est le fait que les membres de l'équipe municipale, tout comme le maire délégué ne portent aucune attention à nos remarques, à nos appels et même à nos courriers »

Le CE :

Bien évidemment l'élargissement des territoires modifie les relations entre habitants et élus. Le maire délégué de Bellentre explique sur ce point dans une note déposée lors de notre entretien du 18 octobre :

« Au début du mandat, en tant que maire délégué j'ai assuré une permanence de deux ½ journées par semaine. Au regard de l'absence de visiteur un dispositif de rendez-vous à la demande, en mairie où sur le terrain a été mis en place et donne entière satisfaction aux pétitionnaires qui n'ont donc ainsi pas besoin de se déplacer à Macôt. »

On ne peut plus soutenir, comme c'est parfois le cas dans les observations, que :

« Pour les habitants ce lieu est un premier contact pour obtenir de l'information, pour réaliser des tâches administratives, pour rencontrer éventuellement les élus... »

Certes dans le passé la vie de village permettait un autre rapport entre les personnes. On se croisait régulièrement dans les rues, les manifestations... et on s'interpelait plus familièrement, sans avoir à se rendre systématiquement à la mairie.

Maintenant c'est une autre dimension à laquelle il faut s'adapter, beaucoup de démarches administratives se font sur Internet, et le site de la commune nouvelle qui est bien tenu donne beaucoup de renseignements. Si l'on ajoute à ces sources d'information l'organisation de proximité instaurée par le maire délégué il y a tout lieu de penser que le dialogue pourrait se renouer.

Alors c'est vrai que des problèmes comme celui de l'école ci-avant mentionné auraient sans doute pu être évités si tous les acteurs de terrain avaient été consultés et associés au projet.

Une autre polémique s'est installée qui porte sur le montant des indemnités des élus, et l'attribution de véhicules de fonction. Dans son document de mai 2023, le Collectif des anciens élus conteste les chiffres qui figurent dans la lettre de la majorité. Les tableaux ci-après en attestent. Je ne dispose pas de la délibération du conseil municipal ayant fixé ces montants, mais je n'ai pas souhaité pousser plus loin les investigations sur ce sujet dès lors que d'une part les élus n'ont pas entendu répondre à ces allégations, que d'autre part les rémunérations des élus sont strictement encadrées par le CGCT, et les délibérations qui les fixent soumises au contrôle de légalité et qu'enfin cette affaire n'est qu'un épiphénomène par rapport au sujet de cette enquête publique.

e) La charte de la Commune nouvelle

C'est un thème abordé par les partisans de la fusion comme par les requérants de la modification. Les pétitionnaires excipent de ce qu'elle n'est pas respectée pour demander le retrait des territoires de la commune déléguée, les personnes favorables à la modification pour souhaiter sa nécessaire réécriture. La Charte c'était un peu le contrat de mariage, ne pas le respecter c'est s'exposer au divorce. C'est ce que ressentent beaucoup de bellentrais et belentraises comme celle qui écrit :

« Bellentre n'est pas une commune déléguée, mais une commune annexée étant donné que la Charte fondatrice de la fusion a été bafouée »

Toutes les contributions n'utilisent pas des mots aussi forts, mais l'esprit reste le même. Trois points sont abordés :

- Le cumul des mandats de maire et de maire délégué,

Le CE

Les dispositions du dernier alinéa de l'article L 2113-12-2 du CGCT disposent que « Les fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué sont compatibles. Leur indemnité n'est pas cumulable. » Ces dispositions ont été introduites par la loi du 1^{er} août 2019, soit postérieurement à la signature de la Charte dont l'article 3.1 du titre 1 avait posé le principe de l'incompatibilité de ces deux fonctions « Conformément aux dispositions légales ». Mais s'imposaient aux élus de 2020.

- La première adjointe est issue de la même commune historique que le maire

Le CE

Sur ce deuxième point je ne trouve rien dans le CGCT qui s'y oppose. Je note toutefois que cette exigence n'est pas très réaliste et sa mise en œuvre sera compliquée dans un contexte de scrutin de liste à la proportionnelle.

- L'absence de la dotation locale

Le CE

L'article 9 du titre II de la Charte prévoyait le versement d'une dotation de gestion locale et d'une dotation d'animation locale aux communes annexes. Manifestement cet engagement n'a pas été respecté et c'est bien dommage car pouvoir disposer de ces deux types de dotations aurait permis aux communes annexes de continuer à participer plus activement à la gestion communale dans certains domaines comme l'animation, et de maintenir ainsi un lien social, et un dialogue entre la population et l'équipe municipale. Cela répondrait bien aux attentes qui se sont manifestées.

- Enfin le choix des communes partenaires de cette fusion ne semble pas le bon.

« Comme habitant de LCA, en 2015, il m'aurait semblé largement plus logique que LCA et Valezan se regroupent avec Aime plutôt que Macôt et Bellentre.... »

« ...J'aurais plutôt été favorable à une fusion avec les communes de Landry et de Peisey-Nancroix qui étaient sensiblement de taille égale.. »

Le CE

Sur le papier ces deux avis sont bien recevables, car. Bellentre, Landry et Peisey Nancroix présentent beaucoup de points communs, elles sont de tailles comparables, et sont reliées par le Paradiski, mais je ne trouve rien dans ce dossier qui laisse à penser que les anciens élus de Bellentre aient engagé des démarches dans ce sens, et rien ne dit non plus que ces partenaires aient accepté une telle union.

f)Le respect des résultats du vote à la commission consultative

J'ai expliqué ci-avant que la constitution de la commission consultative et l'enquête publique sont deux phases différentes de la procédure. La première offre aux personnes inscrites sur les listes électorales la possibilité de désigner des représentants qui seront chargés de donner un avis sur le projet.

L'enquête publique est plus largement ouverte à toute personne qui peut y avoir un intérêt, sans justifier ni de son identité, ni d'un lien quelconque avec le projet. Elle donne un éclairage différent de la situation qu'elle permet d'expliquer, même si au cas d'espèce les résultats du scrutin se confirment lors de l'enquête publique.

Mais, dans tous les cas ce ne sont que des avis, qui ne lient pas le Préfet, autorité compétente pour statuer sur la demande.

Alors certes comme cela a été écrit :

« Si l'on reprend la règle du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qu'on la transpose à la toute petite échelle de la commune la simple volonté de la majorité des habitants de la commune de reprendre leur liberté suffirait à entériner la défusion »

Mais encore faut-il que la procédure de « défusion » respecte la loi.

Comme le rappelle la notice de présentation figurant au dossier, le contrôle que le juge administratif serait amené à exercer sur la décision de l'autorité préfectorale est un contrôle de l'erreur manifeste d'appréciation. C'est dire qu'il doit vérifier tous les faits qui l'on motivée.

Adapté à la situation de ce dossier, l'expression du public lors de l'enquête, des habitants de Bellentre lors du vote du 1^{er} octobre, constituent bien sur des éléments de fait mais qui ne sont pas exclusifs. La décision doit prendre en compte tous les arguments développés dans la demande mais aussi le facteur historique de la fusion, les circonstances géographiques, la configuration des lieux, et les arguments économiques et financiers.

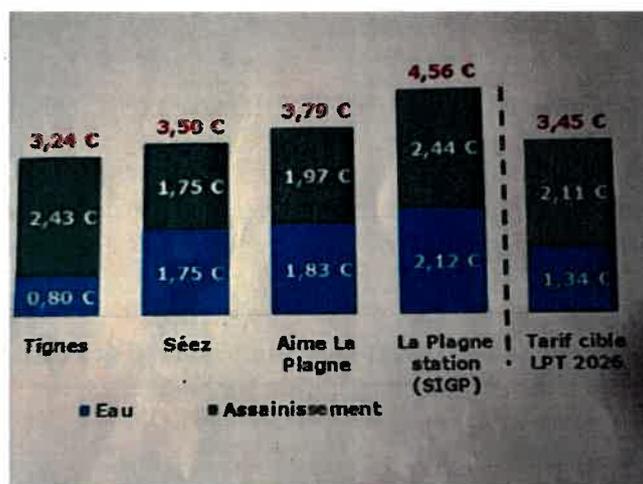
Tous les arguments de la demande de modification territoriale ont été largement repris et développés au cours de l'enquête, et je me suis attachée à la retranscrire, les expliquer et les éclairer de mon analyse.

g) fortes hausses du prix de l'eau et des Impôts locaux

En réponse aux allégations d'augmentations des prix de l'eau et des impôts fonciers, le maire délégué de Bellentre verse au dossier, lors de notre entretien du 18 octobre, une publication qui explique que maintenant, et ce n'était pas le cas avant, le tarif de l'eau doit financer le service de l'eau, de même que le tarif de l'assainissement doit financer le service de l'assainissement, sans

transfert du budget général. C'est-à-dire que les gros investissements qui sont nécessaires (les prévisions font état sur Bellentre de 2,7M d'euros pour l'eau et 2,2M d'euros pour l'assainissement à l'horizon 2026) impliquent une hausse tarifaire sur la période de l'ordre de 29%.

Le tableau comparatif ci-dessous montre que le tarif ciblé pour LPT, s'établirait à 3,45 euros /m3, pour 2026 et comment se situe La Plagne Tarentaise par rapport aux autres collectivités voisines, en ce qui concerne le prix de l'eau.



Le CE :

Cette information est bien pertinente, d'autant qu'elle précise que la question des tarifs de l'eau ne se posera plus dès 2026 date à laquelle la compétence sera transférée obligatoirement à la COVA à laquelle la commune de Bellentre continuera à adhérer si elle retrouve son indépendance. A ce moment-là les tarifs seront uniformisés.

Il est d'ailleurs surprenant d'arguer de ces augmentations des prix puisque le regroupement des collectivités locales comme leur fusion ont toujours pour corollaire l'harmonisation des prix et notamment du prix de l'eau répondant ainsi au principe de l'égalité des citoyens devant les charges. Les élus à l'origine de la fusion qui sont aujourd'hui les demandeurs de la modification savaient tout cela, comme ils étaient informés des tarifs des autres communes, ils ne pouvaient ignorer qu'il y aurait un « lissage progressif » à Bellentre.

Bien sur ce système est profitable à certains, et défavorable à d'autres, mais c'est bien dans cet esprit qu'a été signée la Charte. Elle inscrit en effet, dans son préambule que la construction de la commune nouvelle se fait : « autour d'un véritable projet politique pour vivre ensemble dans un esprit de solidarité. »

Concernant les impôts la plupart des observations reçues restent vagues et se limitent à : «...augmentation sur les taxes...pour en avoir aucun profit de plus qu'il y avait avant. »

Toutefois plusieurs personnes ont déposé des documents à ce sujet et notamment l'étude réalisée par le cabinet Agate. Concernant la taxe foncière l'étude faisait état pour la commune de Bellentre d'un taux à 11,67% à l'horizon 2020. La publication plusieurs fois citée, établie par les opposants à :

la modification territoriale, propose un tableau sur l'évolution de la taxe foncière depuis 2015 jusqu'à 2022 dont il ressort bien que seule la taxe départementale a augmenté en 2021. La taxe communale cette même année était de 11,68%. Il est d'ailleurs expliqué dans la lettre ouverte au collectif d'anciens élus :

« ...une harmonisation est prévue dans le cadre de la commune nouvelle. Là aussi il s'agit d'aboutir à une équité de traitement entre tous les habitants de La Plagne Tarentaise. Cette harmonisation s'effectue sur 12 ans et est compensée progressivement par l'Etat. »

Taxe foncière Propriétés bâties	Progression base de calcul (évolution DDRP)	Taxe départementale	Total
2015		11,03	21,47
2016		11,03	21,47
2017	0,53%	11,03	21,08
2018	1,06%	11,03	22,09
2019	2,28%	11,03	22,71
2020	1,20%	11,03	22,71
2021	0,17%		23,02
2022	5,07%		23,32

A partir de 2021, le taux communal est constitué du taux communal 2020 auquel le taux départemental a été ajouté.

h) Capacité de la commune de Bellentre à s'administrer

Le CE :

Un large public favorable à la modification est convaincu que Bellentre pourra tout à fait bien se gérer, après avoir retrouvé son autonomie. Il fait référence à d'autres communes comparables qui bien qu'appartenant à un vaste domaine comme celui des Arcs sont restées indépendantes. C'est le cas de Villaroger, Landry et Peisey Nancroix notamment.

La première est une toute petite station (moins de 400 habitants,) et compte moins de 1000 lits touristiques, mais elle est directement reliée au domaine des Arcs. Son économie est certes tournée vers le tourisme, mais aussi le pastoralisme avec 5 exploitations agricoles. Elle héberge en outre une centrale hydroélectrique.

La situation de Landry et Peisey Nancroix est un peu comparable, mais ce sont deux communes qui supportent l'ensemble de ces deux stations complètement incorporées au grand domaine des Arcs, représentant plus de 12 000 lits, et se situant à plus de 1650 m d'altitude.

Pour les requérants, Bellentre, comme par le passé, tirerait ses ressources de ses 2 stations-villages représentant 10 000 lits touristiques, et reliées aux deux grands domaines des Arcs et de La Plagne. C'est certainement un emplacement de choix au cœur du Paradiski, et la commune a toujours montré son dynamisme et ses capacités à prendre son destin en main. Ce fut le cas lors de la création en 1970 des deux stations-villages, mais la situation a évolué.

Maintenant, l'Etat encourage vivement les collectivités à se regrouper pour affronter les évolutions économiques, sociétales et bien sur climatiques.

C'est particulièrement vrai pour des communes comme celle de Bellentre qui doit prendre en compte pour son développement futur ces nouvelles conditions climatiques : enneigement plus

aléatoire sur les secteurs de plus basse altitude, changement des mentalités et des exigences plus qualitatives d'une clientèle soucieuse de l'écologie. Cela représente autant de transformations qui vont amener à repenser les investissements.

Selon le maire de La Plagne Tarentaise, c'est bien toutes ces raisons qui ont favorisé le rapprochement des élus et qui ont débouché sur la fusion. Il écrit en effet, dans sa contribution versée au dossier :

« Très vite nous nous rendons compte que les difficultés de rester seul pour certaines communes sont de plus en plus compliquées, comme je siège dans différentes instances comme l'intercommunalité ou le SIGP, je suis rapidement en contact avec Anthony Favre et d'autres élus, ce dernier me fait part de la situation de plus en plus compliquée de sa commune et me dit que fusionner avec plusieurs communes serait une solution d'avenir »

Le CE

Alors, même si aucun élément du dossier, et notamment la note de la DGFIP, permet aujourd'hui de penser que la situation financière de Bellentre serait catastrophique en cas de retrait de La Plagne Tarentaise, tout laisse à penser que la période de retour à l'autonomie sera un peu compliquée, ce dont plusieurs personnes se doutent mais qu'elles acceptent.

La commune devrait reconstituer tous ses services, pourvoir à leur hébergement dans des conditions acceptables, acquérir tous les engins nécessaires à leur fonctionnement, et en même temps faire face aux dépenses courantes dans le contexte financier de reprise des emprunts antérieurs à la fusion et dont le capital restant dû s'élève à 1 951 678 euros.

Elle reprendrait aussi les emprunts souscrits par la commune nouvelle pour le financement des investissements réalisés sur son territoire et dont le capital restant dû est de 1 773 333 euros au budget général, de 573 789 euros au budget annexe de l'eau et 234 771 euros au budget annexe de l'assainissement.

En recette, elle bénéficierait d'un reversement de l'ordre de 742 275 euros qui lui serait attribué dans le cadre de la répartition de la trésorerie. La fiche DGFIP précise qu'elle percevrait + de 2 200Keuros de recettes fiscales pour 2023. On est loin, dans ces conditions, de la mise sous tutelle évoquée par plusieurs personnes. A cet égard je tiens fermement à rappeler que la mise sous tutelle d'une collectivité constitue la sanction de manquements graves dans la gestion budgétaire. L'article L 1612-14 du CGCT explique les conditions de mise en œuvre de cette procédure initiée lorsque le budget présente un déséquilibre de plus de 5% des recettes de la section de fonctionnement, pour les communes de moins de 20 000 habitants.

On ne peut donc absolument pas préjuger aujourd'hui de l'intervention de tels manquements.

i)° la dimension du territoire

Certaines personnes estiment que le territoire de la commune nouvelle est trop vaste (+de 96 km²), et le relief trop spécifique.

« Je pense que La Plagne Tarentaise est devenue un territoire trop immense, il est devenu impossible à gérer... »

« Le territoire est bien trop vaste avec des problématiques trop différentes selon les versants, l'altitude et enjeux économiques. »

Le CE

Cette question a déjà été abordée au paragraphe concernant le fonctionnement des services techniques, aussi j'ai vérifié ce qu'il en est sur la commune nouvelle voisine d'Aime la Plagne, et j'ai constaté que sa superficie est comparable (+de 94 km²) et sa configuration identique. J'en conclus qu'en dépit de la dimension du territoire et de la topographie des lieux, il est possible de trouver les solutions pratiques qui assurent le bon fonctionnement des services et de réaliser les économies recherchées

j)° les conditions de la fusion

C'est le dernier item que je souhaitais aborder, dans ce chapitre, car les observations soulevées proviennent pour moitié des requérants pour l'autre moitié des partisans de la fusion.

« Le maire de Bellentre qui était pour la fusion aurait dû demander l'avis de ses administrés à ce moment... »

« Lors du projet de fusion, la population de Bellentre n'a pas été consultée mais seulement informée lors d'une réunion publique. Elle a été mise au pied du mur. »

« Nous ne serions pas dans la situation compliquée actuelle si un avis avait été demandé par référendum au moment de cette fusion... »

Le CE :

On peut déplorer l'absence de consultation de la population à un moment où il apparaît de plus en plus nécessaire de faire participer le public aux décisions qui impactent beaucoup son avenir. C'est la démocratie locale. Néanmoins au cas d'espèce il n'est pas possible de préjuger des résultats d'un référendum qui ne s'est pas tenu, sur une décision qui semble avoir été acceptée puisqu'elle n'a pas fait l'objet d'un recours devant le juge administratif.

La décision concernant la modification territoriale n'étant pas la conséquence directe de la fusion, il ne m'appartient pas de me prononcer sur ce point.

B)émanant des personnes en faveur du maintien de la fusion

Les moyens évoqués sont souvent opposés à ceux déjà examinés, dans le chapitre précédent. Je ne reprendrai donc que les principaux thèmes développés en faveur de la fusion.

Il en va ainsi de la question des prestations et du fonctionnement des services dont l'efficacité est reconnue par les personnes qui sont favorables au fonctionnement actuel.

« Je n'ai jamais remarqué de baisse de la qualité des interventions liées aux services techniques de la commune. Ces derniers sont présents et réactifs à toutes les sollicitations. »

« Depuis le regroupement des communes tout le monde s'accorde à dire que la police municipale sillonne toute la commune...qu'il y a le fleurissement au printemps, que toutes les communes en bénéficient... »

« La fusion a permis une meilleure organisation du travail, notamment au niveau du déneigement et cela permet de mieux respecter la législation du travail et d'éviter les dépassements d'heures, ce qui n'était pas le cas avant. »

Le CE :

Sur ce point, je n'ai rien à ajouter à mon précédent commentaire.

Sur les investissements, les personnes favorables au maintien de la fusion se disent satisfaites des investissements réalisés depuis la fusion, et ont constaté une dynamique qui n'existait pas avant. Elles relèvent :

« Un manque d'entretien des parties publiques, le vieillissement des structures depuis 15 ans, par exemple la salle polyvalente de l'espace Show fermée pour cause d'insalubrité, des escaliers extérieurs non entretenus... »

« Depuis la fusion nous avons eu beaucoup de travaux de rénovation de nos infrastructures comme la patinoire des Coches, par exemple, les jeux d'enfants et beaucoup d'autres évolutions au sein de la station. »

Tout le monde se félicite de la création de la cuisine centrale qui prépare les repas des élèves, de l'ouverture de la MAM de Bonconseil, de la bibliothèque...et dans ce contexte, les bellentrains craignent que cet élan ne retombe si la commune redevient autonome.

Le CE

Je ne reprendrai pas l'inventaire de toutes les réalisations présentées au 2ème paragraphe du chapitre concernant la modification territoriale, mais il ressort bien de toutes les observations reçues et des explications données par M. le Maire ainsi que par les maires adjoints et versées au dossier que depuis la fusion beaucoup d'investissements ont été réalisés ou sont actuellement à l'étude tant au niveau de l'assainissement qu'en matière de voirie, d'équipements touristiques. Cette dynamique profite à tout le territoire communal et notamment à Bellentre.

La question des relations avec les élus, qui semble compliquées pour certains apparaissent satisfaisantes pour d'autres.

« Notre maire est juste, il n'a aucun parti pris dans la commune (ni commerce, ni quoi que ce soit... »

« Notre famille a toujours été reçue et entendue par les élus actuels, et rien ne me permet de dire qu'ils ne sont pas à la hauteur.. »

Le CE

Il est difficile de se prononcer sur les relations entre personnes, pour ma part je n'ai eu qu'à me féliciter de l'accueil et de l'écoute des élus actuels, comme des anciens élus à l'origine de la demande de modification. C'est un point auquel il peut être facilement remédié, par un effort partagé. Pour beaucoup la situation actuelle est une question d' « égo » et de querelle de clochers :

« cette histoire de défusion n'est qu'une guerre entre nos anciens élus ... »

« j'ai l'impression qu'il s'agit plus d'une petite guerre entre anciens et nouveaux élus plutôt que de sérieux et réels motifs »

Les rivalités existent toujours dans les communes, mais à Bellentre depuis quelque temps le climat est devenu délétère et très malsain. Dans ce contexte j'ai apprécié la volonté d'apaisement et le rôle de « sages » joué par les élus et tout particulièrement les maires des deux communes de La Côte d'Aime et Valezan qui s'accordent à reconnaître un certain nombre d'erreurs faites par la nouvelle équipe. Ils sont persuadés qu'elles pourraient être corrigées, par la réécriture de la Charte, et une meilleure participation des habitants....mais surtout ils souhaitent, comme une large partie du public qu'on laisse un peu de temps au temps. La nouvelle équipe ne travaille que depuis 3 ans à peine, les territoires ont complètement changé de dimension, en même temps qu'ont évolué les besoins et les attentes de la population.

EN CONCLUSION

Tels sont les principaux thèmes abordés par le public lors de cette enquête qui a suscité beaucoup de réactions.

Mon avis sur la demande présentée figure dans un document séparé.

Le Commissaire enquêteur



Hélène Bourcet

